



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mai 2009
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 mai 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité en date du 21 décembre 1971, par laquelle le Conseil a décidé que le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) devrait surveiller la ligne de cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire. Les pays qui actuellement fournissent les observateurs sont : le Chili, la Croatie, le Danemark, la Finlande, l'Italie, la République de Corée, la Suède et l'Uruguay.

Le Secrétariat a récemment été informé par le Gouvernement danois que celui-ci n'avait pas l'intention de poursuivre sa participation à l'UNMOGIP. Ayant achevé les consultations nécessaires, je propose d'ajouter la République des Philippines à la liste des contributeurs à l'UNMOGIP.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**

